DEC190419DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Berry et à Mme Claire Thoueilles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5549 intitulée Centre de Cerveau et Cognition (CERCO)

LE DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5549, intitulée Centre de Recherche Cerveau et Cognition, dont le directeur est M. Simon Thorpe ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Isabelle Berry, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du(de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.i de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Berry, délégation est donnée à Mme Claire Thoueilles, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officie Ldu CNRS.

Fait à Toulouse, le

19/02/18

Le directeur d'unité Simon Thorpe

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant</u> <u>inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.